

IL FAUT LE SAVOIR !

1. CHEQUE-VACANCES : les propositions de la CGT

Comme chaque année le bureau du CE a décidé de ce qui serait fait cette année en termes de chèques vacances. **Pour la CGT, nous étions venus avec plusieurs propositions d'évolution** pour les modalités d'applications. Ainsi, notre projet comportait les propositions suivantes :

1- **Revoir les conditions d'éligibilité des salariés** à l'attribution de chèques vacances. Nous voulions une règle simple et générant le moins de cas particulier possible. Au final le bureau de CE a décidé d'adopter notre proposition qui précise que tous les salariés Thales inscrits aux effectifs pendant une période d'au moins 3 mois entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 pourront bénéficier des chèques vacances pour l'année 2014.

2- **Réactualiser la grille de quotient familial**, servant au calcul du montant du chèque vacances attribué à chaque salarié bénéficiaire. Notre proposition était de revaloriser toutes les tranches du Quotient Familial de 2,9%, de manière identique à la politique salariale décidée par TCS pour 2014. Cette proposition n'a finalement pas été retenue par le bureau du CE, au profit d'une proposition plus prudente. Mais il est vrai que les chèques vacances représentent déjà un budget de plus de 200.000 euros et près de 17% du budget des œuvres sociales et culturelles du CE.



3- **Simplifier la distribution des chèques vacances**, à la fois pour les membres du CE mais aussi pour les salariés. Nous avons proposé pour cette année de ne plus organiser des sessions de distribution en main propre mais plutôt de s'orienter vers un envoi postal directement au domicile des salariés. Cela permettait d'éviter d'interminables sessions de distribution, des oublis de la part de certains salariés et surtout de faire gagner du temps à tous, et notamment aux élus de CE pour qui le travail ne manque pas. **La CGT regrette que cette proposition n'ait malheureusement pas été retenue** car pour nous le surcoût engendré par cet envoi postal était moindre que l'avantage que cela procurait à tous. Il doit peut-être y avoir des raisons que nous ne voyons pas

2. REPRESENTANTS DU PERSONNEL : Quand une réelle adaptation du poste et de la charge de travail ?

Vos représentants du personnel, élus par vous ou mandatés par vos organisations syndicales, ont besoin de temps pour exercer toutes les fonctions que vous leur avez confiées. Ainsi, à chaque mandat, électif ou désignatif, correspond un nombre d'heures dites de délégations. **Ces heures de délégations sont bel et bien des heures de travail effectif pour vos représentants du personnel.**

De ce fait, le poste de travail et sa charge associée doivent donc être adaptés, pour vos représentants du personnel, afin de tenir compte réellement de ces heures de délégation. Cette adaptation est à la fois nécessaire pour :

- Vos représentants du personnel, afin de pouvoir concilier les activités associées à leur poste de travail, et celles de leur mandat.
- Vous, leurs collègues, afin que vous ne soyez pas pénalisés par les absences logiques de vos représentants de leur poste de travail.
- L'entreprise, afin que l'organisation du travail ne soit pas perturbée non plus.

Or, nous constatons depuis longtemps que **cette adaptation n'est pas réellement prise en compte par la direction et nuit à la qualité de vie au travail de tous les salariés.** Vos représentants du personnel sont sans cesse tiraillés entre leur mandat et leur poste de travail. Nous dénonçons depuis longtemps cet état de fait, qui engendre un mal-être pour certains.

3. La CGT : un syndicat uniquement ouvrier ? Non, le syndicat de tous !

Vos représentants CGT ont entendu que certains d'entre vous pensaient encore que la CGT était le syndicat des ouvriers uniquement, et que notamment pour les ingénieurs et cadres il y avait d'autres syndicats ... Eh bien non, la CGT n'est pas le syndicat des ouvriers, ni le syndicat des techniciens, ni le syndicat des ingénieurs et cadres : **la CGT est un syndicat de tous les salariés**, des ouvriers, des techniciens, des employés et administratifs, des ingénieurs, des cadres...

D'ailleurs la CGT, premier syndicat français créé en 1895, intègre depuis très longtemps en son sein des ingénieurs. Ainsi, pour traiter des sujets spécifiques aux ingénieurs et cadres, **la CGT a créé en son sein une structure totalement intégrée : l'UGICT** (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens).

Cette structure est déclinée dans toutes les fédérations professionnelles de la CGT et notamment dans celle de la Métallurgie dont nous dépendons, il s'agit de l'**UFICT** (Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens), auquel notre syndicat CGT Cholet est affilié.

Ainsi, le fait que la CGT représente tous les salariés, est clairement illustré par la proposition que nous portons de mettre en place **une grille unique de classification, et donc de salaire minimum, de l'ouvrier à l'ingénieur, permettant d'offrir une réelle possibilité d'évolution de carrières pour tous !**



4. Syndicats : Politique ou pas Politique ?

Nous entendons souvent dire que les syndicats ne doivent pas être politiques, on leur reproche de se mêler de politique... Mais de quoi parle-t-on ? Mais surtout qu'elle est la réalité ?

En fait, le rôle des syndicats est bel et bien de se mêler de politique, non pas au sens restreint des partis politiques qui dirigent notre pays, mais au sens large et premier d'organisation de la vie collective, de la société, de la vie publique. En effet, l'intérêt des salariés que nous défendons ne peut pas être restreint au strict périmètre de notre entreprise, l'entreprise n'est pas en dehors de la société et le salarié reste bien un citoyen même au sein de l'entreprise.

De plus, comment pouvoir défendre l'emploi et les conditions de travail, sans regarder ces sujets dans leur ensemble, sans essayer de prendre part aux décisions prises politiquement et qui ont un impact considérable sur notre quotidien ?

Il est totalement impossible de séparer et compartimenter, tellement tout est actuellement imbriqué dans notre monde actuel.

Ainsi par exemple, si notre syndicalisme ne s'occupe pas des questions stratégiques et des décisions politiques, comment ensuite gérer les problèmes qui en découlent et qui touchent notre travail, notre entreprise ? ... Comme les restrictions imposées par certains pays, dont l'ITAR (International Traffic in Arms Regulation, législation américaine qui permet en fait un véritable contrôle économique), qui nous posent actuellement de sérieux problèmes dans le Groupe.

Notre syndicalisme doit donc bel et bien être politique, intégré à la vie publique, même si **nous ne sommes pas affiliés à un parti politique.**

La CGT est totalement dans ce concept, apporte une analyse et un avis sur tous les sujets politiques qui impactent forcément les salariés, mais n'est affiliée à aucun parti politique.



Syndicat CGT Thales Cholet
Ne restez pas seul, ensemble nous sommes plus fort... syndiquez-vous

Contactez directement un de vos élus CGT ou par email : cgt-thales-cholet@laposte.net

Site internet CGT TCS : tcs.cgtthales.fr

Syndicat CGT groupe Thales : www.cgtthales.fr

Site internet sur les dispositions sociales Thales : www.thadis.com